

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **23 février 2015**

Délibération n° 2015-0153

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Déplacements accomplis par les membres du Conseil de la Métropole de Lyon et le personnel de la Métropole de Lyon dans l'exercice de leurs fonctions - Adhésion au contrat de fidélité BlueBiz

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Brumm

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 158

Date de convocation du Conseil : mardi 3 février 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 25 février 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, MM. Claisse, Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Bérat, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mme Burillon, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, M. Gillet, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, MM. Petit, Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, M. Roche, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Laurent (pouvoir à Mme Gailliot), M. Pouzol (pouvoir à M. Grivel), Mmes Berra (pouvoir à M. Bérat), Gandolfi (pouvoir à M. Kabalo), Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), M. Pillon (pouvoir à M. Vergiat), Mme Poulain (pouvoir à M. Moretton).

**Conseil du 23 février 2015****Délibération n° 2015-0153**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Déplacements accomplis par les membres du Conseil de la Métropole de Lyon et le personnel de la Métropole de Lyon dans l'exercice de leurs fonctions - Adhésion au contrat de fidélité BlueBiz**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 28 janvier 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Dans le cadre de l'exercice de leur mandat, les membres du Conseil de la Métropole peuvent être appelés à effectuer, sous certaines conditions, des déplacements en France comme à l'étranger. Les modalités de prise en charge ont été définies par délibération n° 2015-0138 du Conseil du 26 janvier 2015.

Après publicité et mise en concurrence, la Communauté urbaine de Lyon, à laquelle s'est substituée la Métropole de Lyon, a conclu un marché public de services avec l'entreprise Selectour AFAT Voyages OVP. Cette dernière est chargée de réserver et d'acheter les titres de transport en France et à l'étranger pour les déplacements et l'hébergement des élus et des personnels de la Métropole de Lyon.

Ce marché public a été approuvé par délibération n° 2014-309 du Conseil du 15 septembre 2014 pour une durée ferme de 19 mois et 20 jours, reconductible de façon expresse une fois pour la même durée. L'estimation prévisionnelle du besoin est de 2 500 000 € HT, soit 3 000 000 € TTC pour la durée totale du marché.

Il est proposé que la Métropole de Lyon adhère à un programme de fidélité, appelé BlueBiz, proposé par les compagnies aériennes partenaires et participantes Air France, KLM, Delta et Alitalia, et ce dans un objectif de bonne gestion des deniers publics. En effet, l'adhésion à ce programme permettrait, lorsque l'une des compagnies cocontractantes aura été sélectionnée par l'agence pour effectuer un déplacement d'un élu ou d'un agent (en fonction des besoins de la Métropole de Lyon et du prix), de cumuler des points de fidélité, lesquels permettront à la Métropole d'obtenir, par la suite, des réductions tarifaires. Par exemple, les Blue Credits accumulés lors des déplacements d'élus et/ou d'agents sont convertibles en billet prime BlueBiz utilisables par la Métropole de Lyon (un Blue Credit accumulé = 1 €). Ce programme permet également de bénéficier de cartes d'abonnement à tarif préférentiel comme par exemple la carte d'abonnement France métropolitaine - Europe-Afrique du Nord valable un an au tarif de 299 € au lieu de 399 €.

L'adhésion de la Métropole de Lyon au programme de fidélité BlueBiz s'inscrit dans le respect du droit de la commande publique et des règles de mise en concurrence. En effet, elle n'implique pas le recours automatique aux dites compagnies si les prix, horaires ou jours proposés ne conviennent pas aux besoins de la Métropole de Lyon. Il s'agit bien de participer à la bonne gestion des deniers publics : en cas de recours à l'une des compagnies cocontractantes, sélectionnée par l'agence pour un déplacement, la Métropole pourra cumuler des points de fidélité et obtenir les réductions tarifaires subséquentes. Ces dernières en l'absence de convention, ne peuvent à ce jour être mobilisées.

Il est donc proposé au Conseil de la Métropole d'autoriser monsieur le Président à mettre en œuvre ce programme de fidélité qui ne présente pas de durée d'engagement. Il pourra le résilier à tout moment, conformément au paragraphe 2.2 des conditions générales ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** le programme de fidélité BlueBiz à passer entre la Métropole de Lyon et les compagnies Air France, KLM, Delta et Alitalia.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer tous actes nécessaires à la mise en œuvre de ce programme.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 25 février 2015.**